



**COMMUNE DE TANNAY
MUNICIPALITE**

PREAVIS N° 37/24

A L'INTENTION DU CONSEIL COMMUNAL

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013) et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal adopté le 7 octobre 2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2023.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 40.

Table des matières

1. CONSEIL COMMUNAL	3
1.1 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL DÈS LE 1 ^{ER} JANVIER 2023	3
1.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL DÈS LE 1 ^{ER} JANVIER 2023	4
1.3 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DÈS LE 1 ^{ER} JUILLET 2023	4
1.4 SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL EN 2023	4
1.5 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN 2023	4
1.6 RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS SCRUTINS EN 2023	5
2. MUNICIPALITE	6
2.1 LES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ	6
2.2 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ	7
2.3 COMMISSIONS MUNICIPALES	7
3. GESTION COMMUNALE	7
3.1 DICASTÈRE DE MME DENISE RUDAZ, SYNDIQUE	7
3.1.1 Administration générale	7
3.1.2 Affaires sociales communales	7
3.1.3 Bâtiments communaux et gérance	8
3.1.6 Affaires militaires	8
3.1.7 Tourisme	8
3.1.8 Gestion des déchets	9
3.1.9 Commissions et associations intercommunales	9
3.1.10 Personnel communal	10
3.2 DICASTÈRE DE MME MARIE-NOËLLE FAVARGER SCHMIDT	11
3.2.1 Eclairages et routes	11
3.2.2 Espaces verts	11
3.2.3 Police et sécurité / taxes de séjours	12
3.2.4 Naturalisations	14
3.2.5 Cimetière et Columbarium	14
3.2.6 Affaires culturelles	14
3.2.8 Commissions et associations intercommunales	14
3.3 DICASTÈRE DE M. MICHAËL SCHLEGEL	15
3.3.1 Ecoles	15
3.3.2 Sports	16
3.3.3 Développement durable	16
3.3.4 Transports	17
3.3.5 Autres associations intercommunales	17
3.4 DICASTÈRE DE M. FABRICE BEAUX	17
3.4.1 Agriculture / Environnement	17
3.4.2 Port actuel et EIPT	17
3.4.3 Informatique	18
3.4.4 Police des constructions	18
3.4.5 Gestion des eaux météorologiques et usées	18
3.4.6 Commissions et associations intercommunales	18
3.5 DICASTÈRE DE M. CLAUDIUS HÄSSIG	19
3.5.1 Finances	19
3.5.2 Comptabilité générale	20
3.5.3 Urbanisme – Révision du Plan d'affectation communal	20
3.5.4 EIPT - Construction du nouveau port	21
3.5.5 Commissions et associations intercommunales	22
4. DECISION	22

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Composition du Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2023

1	Ansermet	Maxime	19	Lüthi	Marc
2	Bénard	Guillaume	20	Martinez Castro	Maria del Rosario
3	Ramseier	Pierrette	21	Mir	Arcadio
4	Cornu	Pascal	22	Monney	Caitlin
5	Donohue	Chantal	23	Monney	Jill
6.	Druon	Florence	24	Monney	Jonathan <i>depuis le 27.03.23</i>
7	Egger	Elfriede	25	Nassisi	Fabrizio
8	Fadaei	Hossein	26	Pilsworth	Daniel
9	Ferguson	Jane	27	Polydor	Marc
10	Franchi	Lisa	28	Ramseyer	Marc
11	Franke	Ines	29	Reynisdottir	Kristin
12	Gschwend	David	30	Schlegel	Michaël <i>jusqu'au 27.03.2023</i>
13	Gueux	Marie-Danielle	31	Stettler	François
14	Heinzelmann	Natascha	32	Tadion	Julia
15	Holowaty Fritsch	Silvie	33	Valfells	Karl
16	Hüsler Brügger	Nicole	34	Varlamova	Tatiana
17	Husmann	Marc	35	Weil	Arnaud
18	Keller	Jean-Marc	36	Wermuth Keyaerts	Nicole

Bureau du Conseil communal

Bénard Guillaume, Président
Husmann Marc, Vice-président
Franke Ines, Vice-présidente
Holowaty Fritsch Silvie, Scrutatrice
Reynisdottir Kristin, Scrutatrice
Varlamova Tatiana, Scrutatrice suppléante
Tadion Julia, Scrutatrice suppléante

Secrétaire

Nuoffer Anne-Sophie

Huissier

Randin Marc

1.2 Commissions du Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2023

Commission de Gestion (5 membres)

Gschwend David, Président, Rapporteur
Monney Jill
Ansermet Maxime
Donohue Chantal
Martinez Castro Maria Del Rosario

Commission des Finances (5 membres)

Wermuth Keyaerts Nicole, Présidente
Mir Arcadio, Rapporteur
Stettler François, Rapporteur
Weil Arnaud
Keller Jean-Marc

Commission d'Urbanisme (5 membres)

Keller Jean-Marc, Président, Rapporteur
Reynisdottir Kristin
Monney Caitlin
Pilsworth Daniel
Valfells Karl

Commission Culturelle (3 membres)

Valfells Karl, Président, Rapporteur
Donohue Chantal
Pilsworth Daniel

Commission pour le Développement durable (3 membres)

Monney Jonathan
Ferguson Jane
Reynisdottir Kristin

Commission de Recours (3 membres)

Hüsler Brügger Nicole, Présidente, Rapporteuse
Holowaty Fritsch Silvie
Polydor Marc

Commission ad hoc règlement du port (3 membres)

Keller Jean-Marc, Président
Polydor Marc
Reynisdottir Kristin

Commission ad hoc fusion (5 membres) mars 2023

Franke Ines, Présidente
Luthi Marc
Ramseyer Marc
Schlegel Michaël
Valfells Karl

Commission ad hoc fusion (5 membres) mai 2023

Gschwend David
Keller Jean-Marc
Lüthi Marc
Monney Caitlin
Valfells Karl

Commission ad hoc règlements (usage DP et cimetière)

Gschwend David
Hüsler Brügger Nicole
Polydor Marc

1.3 Délégations du Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2023

Délégués aux SITSE

Ansermet Maxime
Ferguson Jane
Lüthi Marc
Ramseyer Marc
Reynisdottir Kristin (suppléante)
Varlamova Tatiana (suppléante)

Délégués à l'APEJ

Ramseier Pierrette
Guex Marie Danièle
Tadion Julia
Donohue Chantal
Wermuth Keyaerts Nicole (suppléante)
Varlamova Tatiana (suppléante)

Délégués Région de Nyon

Nassisi Fabrizio
Weil Arnaud (suppléant)

Délégués à l'ORPC

Husmann Marc
Ramseier Pierrette (suppléante)

1.4 Séances du Conseil communal en 2023

Durant l'année 2023, le Conseil communal s'est réuni en séances ordinaires, Les 27 mars, 26 juin, 25 septembre et 4 décembre et en séance extraordinaire le 13 juin.

1.5 Préavis de la Municipalité au Conseil communal en 2023

N°	Objet	Décision
	Préavis n° 20 relatif à l'étude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement	Refusé à la majorité le 27 mars 2023
	Préavis n° 21 relatif au rapport de gestion 2022	Accepté à l'unanimité le 26 juin 2023
	Préavis n° 22 relatif au règlement du port intercommunal du Torry	Accepté à l'unanimité le 27 mars 2023
	Préavis n° 23 relatif à la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du centre du village pour un montant de 99'000 CHF/TTC	Accepté à la majorité le 26 juin 2023
	Préavis n° 24 relatif à l'étude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement	Refusé à la majorité le 13 juin 2023
	Préavis n° 25 relatif aux comptes communaux 2022	Accepté à l'unanimité le 26 juin 2023
	Préavis n° 26 relatif aux comptes 2022 de l'EIPT	Accepté à l'unanimité le 26 juin 2023
	Préavis n° 27 relatif à l'arrêté d'imposition 2024	Accepté à l'unanimité le 25 septembre 2023
	Préavis n° 28 relatif à la taxe annuelle d'épuration 2024	Accepté à l'unanimité le 25 septembre 2023
	Préavis n° 29 relatif au règlement pour l'usage du domaine public	Accepté à la majorité le 4 décembre 2023
	Préavis n° 30 relatif au règlement du cimetière de Tannay	Accepté à l'unanimité le 4 décembre 2023
	Préavis n° 31 relatif au budget communal 2024	Accepté à l'unanimité le 4 décembre 2023

Préavis n° 32 relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de 154'800 CHF, soit 15'480 CHF par année, pendant 10 ans	Accepté à la majorité le 4 décembre 2023
Préavis n° 33 relatif au budget 2024 de l'EIPT	Accepté à l'unanimité le 4 décembre 2023

1.6 Résultats des différents scrutins en 2023

Votation communale-Municipalité du 12 mars 2023 : **Inscrits : 1030**

Election communale 1^{er} tour	Michaël Schlegel	214
	Ines Franke	52

Votation fédérale du 18 juin 2023 : **Inscrits : 866**

1. Imposition minimale OCDE/G20	bulletins rentrés	425
	Oui : 384	Non : 32
2. Loi sur le climat et l'innovation	bulletins rentrés	427
	Oui : 299	Non : 127
3. Loi COVID 19	Bulletins rentrés	426
	Oui : 319	Non : 104

Votation cantonale du 18 juin 2023 : **Inscrits : 866**

1. Pour la protection du climat	bulletins rentrés	419
	Oui : 255	Non : 156

Votation fédérales du 22 octobre 2023 : **Inscrits : 868**

1. Election des 19 membres vaudois du Conseil national	bulletins rentrés	403
2. Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats 1^{er} tour	bulletins rentrés	433

Votation fédérales du 12 novembre 2023 : **Inscrits : 876**

2. Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats 2^{ème} tour	bulletins rentrés	362
--	--------------------------	------------

2. MUNICIPALITE

2.1 Les membres de la Municipalité dès le 1^{er} janvier 2023

Répartition des dicastères

Municipal	Dicastères	Associations intercommunales
Denise Rudaz Syndique	Administration générale / relations extérieures Affaires sociales communales Assurances Bâtiments communaux et gérance Tourisme Affaires militaires Gestion des déchets Personnel communal	Membre : Ass. Syndics de Terre Sainte Membre : Ass. Syndics du district Représentante des actions : ARSCO SA Déléguée : SADEC SA Déléguée : AdCV Déléguée : Nyon Région Tourisme Déléguée : Région de Nyon élé Dôle SA Membre : Conseil d'administration Télé Dôle SA
Marie-Noëlle Favarger Schmidt Municipale	Routes / éclairages publics / parking Espaces verts Police et sécurité Naturalisations Cimetière et Columbarium Communication Affaires culturelles	Déléguée : Conseil intercommunal APEJ Déléguée : Régie des églises Membre : Commission Police et Sécurité de TS Déléguée : Commission culturelle de TS
Michaël Schlegel Municipal <i>Dès le 27.03.2023</i>	Ecoles Sports et Jeunesse Développement durable Transports	Déléguée : Clinique dentaire Membre : Comité de direction ARAS Membre : Comité de direction ASCOT Membre : Comité de direction AJET Membre : Conseil d'administration ARSCO SA Membre : Commission des sports de Terre Sainte
Claus Hässig Vice-Syndic	Finances EIPT Protection civile Urbanisme	Délégué : Conseil intercommunal SITSE Délégué : ORPC (Protection civile) Délégué : STEP Mies - Tannay Délégué : CIAT Terre Sainte
Fabrice Beaux Municipal	Agriculture Port actuel et EIPT Informatique Police des constructions Cours d'eau	Délégué : Comité de direction SITSE Délégué : Pompier SDISTS

2.2 Séances de la Municipalité

Durant l'année 2023, la Municipalité s'est réunie 42 fois en séance ordinaire, d'une durée moyenne de 2h00.

2.3 Commissions municipales

Commission des Naturalisations

Druon Florence
Egger Elfriede
Tadion Julia
Marie-Noëlle Favarger Schmidt, Municipale

Commission de Salubrité (commission obligatoire)

Rossolino Teodoro, Technicien Communal
Beaux Fabrice, Municipal
Dr. Bressoud Raymond

3. GESTION COMMUNALE

3.1 Dicastère de Mme Denise Rudaz, Syndique

3.1.1 Administration générale

Pour ce qui a trait aux tâches spécifiquement administratives, la Syndique, en collaboration avec les Municipaux ainsi qu'avec la Secrétaire communale, gère les domaines suivants :

- Gestion du courrier entrant et sortant de la Municipalité
- Contrôle des procès-verbaux des diverses séances
- Gestion des ressources humaines
- Contrôle de la tenue du registre civique
- Supervision de la comptabilité, contrôle de la trésorerie
- Gestion des assurances
- Gestion des bâtiments communaux en collaboration avec la régie
- Mise en œuvre et suivi des travaux des bâtiments communaux
- Suivi de l'organisation de manifestations communales
- Contrôle du site internet

Par ailleurs, la Syndique préside les séances de Municipalité. Elle surveille et contrôle toutes les branches de l'administration. Elle est également en charge des relations extérieures.

Visite annuelle de la Préfecture

Pour l'année 2023, Madame Chantal Turin a procédé à sa visite annuelle à Tannay, le 31 octobre au cours de laquelle elle a effectué les contrôles habituels des registres et des actes usuellement soumis à son visa. Elle a rencontré à cette occasion l'ensemble de la Municipalité ainsi que la Secrétaire municipale et la Boursière de même que le Président du Conseil communal et la Secrétaire.

Madame le Préfet a relevé la parfaite tenue de l'ensemble de nos dossiers.

Relations extérieures

La Syndique représente la commune au sein de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte, de l'Assemblée des Syndics du district, de la Région de Nyon et de diverses associations intercommunales (chapitre 3.1.8).

3.1.2 Affaires sociales communales

Loisirs des aînés

En 2023, la sortie des aînés, à laquelle 99 personnes ont participé, a eu lieu le 27 septembre sur le lac de Neuchâtel avec la visite du parc archéologique du Laténium à Neuchâtel. Le traditionnel repas de Noël quant à lui a eu lieu le 14 décembre et les enfants des quatre classes de l'école de Tannay ont chanté pour le plus grand plaisir des aînés.

Fête du Village

Comme d'habitude, la Fête du Village organisée par l'Amicale de Tannay a réuni un public conquis. Cela devient un rendez-vous incontournable.

3.1.3 Bâtiments communaux et gérance

Château :

Le plus grand appartement du château a changé de locataire sans que cela n'engendre de travaux.

Sur le plan des travaux, les volets du château ont été repeints ainsi que le cabanon pour les vélos y compris les boîtes aux lettres. Nous avons également procédé à une étude en vue du remplacement du chauffage qui a été installé durant l'été. Il s'agit d'un chauffage à pellets, une pompe à chaleur ayant été jugée insuffisante car le château ne pouvait pas être mieux isolé vu son inscription au patrimoine régional.

Centre village :

Deux locataires sont partis remplacés aussitôt par deux jeunes, habitant au préalable chez leurs parents à Tannay. L'un des appartements a nécessité des travaux importants de rénovation alors que l'autre n'a nécessité que de menus travaux. 80 panneaux solaires ont été posés sur le toit du bâtiment afin de profiter de l'énergie solaire, le toit étant particulièrement bien orienté. Comme cela a été indiqué dans le préavis relatif aux panneaux solaires, l'installation est amortie après 10 ans.

L'entrée extérieure de la salle communale a été repeinte ainsi que la porte du local utilisé par l'Amicale situé à l'arrière de l'immeuble.

Floréal :

Rien à signaler

Salle communale :

Comme chaque année, elle a été gratuitement mise à disposition du Conservatoire de Musique de Terre Sainte ainsi qu'à diverses associations telles que l'Amicale de Tannay et les Variations Musicales de Tannay.

UAPE:

Rien à signaler de particulier si ce n'est quelques ajustements au niveau de la porte d'entrée et de l'intérieur par la pose de mesures de protections des angles vifs.

Ecole :

Le jardin potager pour les élèves, situé en partie sur le toit de l'UAPE, a été terminé en 2023.

Buvette :

Malgré le chantier du port et les nuisances que cela engendre, la buvette a bien fonctionné. Lors de la renaturation du Torry, commencée en septembre 2023, des plans ont été élaborés en vue de construire une nouvelle terrasse au sud de la buvette.

Un cambriolage a eu lieu qui a nécessité le changement de la porte d'entrée de la buvette.

Auberge :

Rien à signaler.

Institut de beauté :

Rien à signaler.

Boulangerie/épicerie :

Un cambriolage a eu lieu qui a nécessité le changement de la porte de la boulangerie.

Bâtiments divers :

L'abri de la fontaine au centre du village a été repeint et le chéneau changé.

3.1.6 Affaires militaires

Rien à signaler.

3.1.7 Tourisme

Un nouveau règlement a été élaboré concernant les taxes de séjour qui entrera en vigueur en 2024.

3.1.8 Gestion des déchets

Déchèterie intercommunale de Commugny, Chavannes-des-Bois et Tannay

L'année dernière, 820 tonnes de déchets tout confondu ont transité par notre déchèterie.

Pour les déchets ménagers à Tannay, nous avons eu, en 2023, 211 tonnes de déchets ménagers, soit 123 kg par habitant.

Date	Entreprise	Sujet	Montant	Date	Entreprise	Sujet	Montant
2022				2023			
	Odelet transport	Transp.ordures ménage	2245.80		Odelet transport	Transp.ordures ménage	2236.20
	Odelet transport	Collecte ordures	41986.20		Odelet transport	Collecte ordures	40659.45
	Sadec	Inciner.déchets ménag.	38870.90		Sadec	Inciner.déchets ménag.	36928.30
	Ecurie des Vues	Encombrants	9693.00		Ecurie des Vues	Encombrants	9693.00
	Sadec	Frais admn.	6051.65			Frais adm.	6037.65
	CTS compost	Déchets compost	1397.90		CTS compost	Déchets compost	1453.90
	Sadec+Odelet	Déchets communaux	1357.20		Sadec+Odelet	Déchets communaux	1421.55
	Sadec	Rétrocession taxes sacs	2997.00		Sadec	Rétrocession taxes sacs	24606.00
	Sous Total		71605.65				73824.05
	Participation déchetterie intercommunale		132972.00		Participation déchetterie intercommunale		139597.15
	Total		204577.65				213421.20

3.1.9 Commissions et associations intercommunales

Syndics de Terre Sainte

Les Syndics de Terre Sainte se sont réunis en assemblée chaque deux mois environ. Un des principaux sujets de discussion s'est focalisé sur l'étude de fusion y compris les diverses séances avec les municipaux et les conseillers communaux. Outre cet aspect, nous avons échangé sur :

- La péréquation et en particulier le contre-projet en cours d'étude par le Grand conseil cet automne suite à l'initiative « SOS Communes »
- Le pot commun (sport et culture) qui s'élève à plus de 750'000.00 CHF
- Le développement durable avec comparaison des réalisations dans chaque commune
- La relation avec Divonne entre autres sur la mobilité

Syndics du district

Sous l'égide de la Préfecture, les Syndics du district de Nyon se sont réunis deux fois pour aborder des sujets sociétaux, entre autres, la présentation d'un spécialiste dans le domaine de la police des constructions.

Représentante des actions ARSCO SA

La Syndique représente la commune en tant qu'actionnaire d'ARSCO SA (84 actions) alors que le Municipal M. Fabrice Beaux est administrateur de la SA.

La construction de la piscine-patinoire est en cours malgré quelques aléas techniques que l'on rencontre dans toute construction de cette envergure.

Déléguée à la SADEC SA (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte)

Cette société, basée à Gland, est chargée de traiter les déchets de 59 communes, chacune étant actionnaire de SADEC. En outre SADEC propose toutes sortes des solutions pour protéger l'environnement tel que des sets d'assiettes et ustensiles réutilisables.

Déléguée de l'AdCV (Association des Communes Vaudoise)

Les rencontres de l'AdCV permettent aux communes du canton de discuter des nouveaux règlements après que ceux-ci aient été analysés par l'AdCV dans le but d'influencer le cours des choses et informer en priorité les communes sur les nouvelles propositions du canton.

Déléguée au Conseil intercommunal de la région de Nyon

La Région de Nyon avec plus de 40 communes affiliées s'occupe de tout ce qui a trait aux structures utiles à l'ensemble des communes de la région, soit les transports, la mobilité douce, les routes, le tourisme, l'aide à la culture et au sport ainsi qu'aux investissements solidaires tel que la réfection de la RC1 (route de Suisse) ou la construction du centre multisports de Colovray.

Administratrice de TéléDôle SA

TéléDôle a fait l'objet, ces derniers temps, de nombreuses manchettes précisant la situation délicate dans laquelle se trouve cette SA proche d'un dépôt de bilan. Néanmoins, l'espoir demeure de trouver une solution car, même sans neige, le site de la Dôle représente un site de promenades proche de notre région.

3.1.10 Personnel communal

Le personnel communal suivant a œuvré au sein de notre commune pendant l'année 2023 :

Administration communale

Secrétaire municipale	
Ariane Katzarkoff Taux d'activité : 100 %	Coordination du bureau, procès-verbaux des séances de Municipalité, correspondance générale, abattages d'arbres, gestion administrative des routes, police des constructions, registre cantonal des bâtiments, soutien du secrétariat du Conseil communal et tableau de répartition des responsabilités.
Secrétaire municipale adjointe	
Ségolène Brouet Taux d'activité : 80 % A quitté le 15.12.2023	Gestion des bâtiments communaux avec la régie, location de la salle communale, gestion des manifestations culturelles et sociales, assurances choses, registre civique (rôle des électeurs) et votations, registre des chiens, sentences municipales, rapport de gestion, économat, soutien à la police des constructions, clés.
Laurence Jeannin Taux d'activité à 100% Depuis le 1 ^{er} décembre 2023	Gestion des bâtiments communaux avec la régie, location de la salle communale, gestion des manifestations culturelles et sociales, assurances choses, registre civique (rôle des électeurs) et votations, registre des chiens, sentences municipales, rapport de gestion, économat, soutien à la police des constructions, clés.
Stagiaire administrative	Aide administrative
Lory Martin Taux d'activité : 50% A quitté le 31.10.2023	
Boursière communale	
Solange Muraca Taux d'activité : 80 % dès le 1 ^{er} juillet 2023	Comptabilité générale, salaires, ressources humaines, assurances du personnel, gestion des comptes, liquidités, trésorerie, cycle comptable annuel, taxes de séjours nuitées.
Boursière adjointe	

Tamara Blanchoud Taux d'activité : 90 %	Gestion du port et des taxes, informations et tous-ménages, taxes forfaitaires sur les déchets et séjours nuitées, encaissements débiteurs, factures fournisseurs, gestion des caisses, cartes CFF, site internet, Tannayroli, et gestion des contentieux (factures).
Office de la population	
Anne-Isabelle Ramseyer Contrôle des habitants Bureau des étrangers Taux d'activité : 50 %	Contrôle des habitants, bureau des étrangers, frontaliers, naturalisations, registre du commerce et entreprises, contrôle des signatures initiatives et référendums, cimetièrre et décès et taxes résidences secondaires.

Activités « techniques »

Agents d'exploitation	
Yves Deferne Taux d'activité : 100 %	Routes, port et conciergerie des bâtiments de l'école et de la nouvelle UAPE, entretien du cimetière.
Marc Randin Taux d'activité : 100 %	Espaces verts, rapports relatifs aux demandes d'abattages d'arbres et conciergerie des bâtiments du château et de Floréal.
Brwa Zrary Taux d'activité : 100 %	Routes, entretien places de jeux, entretien des machines et conciergerie du bâtiment du centre du village et entretien du cimetière.

Service de nettoyage

Suzanne Yapa Retraitee : dès le 31.12.2023	Nettoyage du bâtiment du Centre du village et de l'école.
--	---

Mandataires indépendants

Pro Archives Conseils Vincent Guillot	Gestion périodique des archives communales.
---	---

Par chance, nous n'avons pas eu à déplorer d'absences pour maladie ou accident. Outre les départs de Mmes Brouet et Martin, il y a eu un changement au niveau du temps de travail de Mme Muraca qui passe de 75% à 80% car elle gère aussi les comptes de l'EIPT en tant que commune boursière. L'engagement de Mme Jeannin à 100% comprend le remplacement de Mme Brouet (80%) et de Mme Martin (50%). Mme Yapa nous a informés qu'elle désirait prendre sa retraite après 8 ans de bons et loyaux services à la fin de l'année.

3.2 Dicastère de Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt

3.2.1 Eclairages et routes

Centre du village, château et parc

Des horloges régulant l'éclairage public ont été placées depuis 2022 sur le système d'éclairage du centre du village permettant ainsi de procéder à l'extinction des candélabres concernés de 23h00 à 05h00. Cette régulation a été maintenue tout au long de l'année 2023 et perdurera en 2024.

Il en va de même pour l'éclairage du château ainsi que celui des chemins piétonniers du parc qui ont été totalement éteints depuis mi-novembre 2022 jusqu'en avril 2023.

3.2.2 Espaces verts

Nos beaux espaces verts, nos arbres séculaires et nos massifs fleuris sont entretenus tout au long de l'année avec soin par nos employés communaux.

La violence de certains orages, s'abattant parfois sur notre région, nous conforte dans la nécessité de procéder de manière constante à l'entretien de notre patrimoine vert.

Un nouvel espace vert, en la parcelle 139, est venu s'ajouter à notre beau patrimoine paysager. Un projet de réaménagement est en cours depuis fin 2023, pour rendre cet espace plus accessible au public et l'harmoniser avec le parc du Château.

3.2.3 Police et sécurité / taxes de séjours

Tannay et d'autres communes de Terre Sainte collaborent étroitement avec la gendarmerie et les agences de sécurité privées afin d'arriver à un niveau de sécurité qui corresponde aux exigences et aux besoins de nos habitants.

Les vols et délits commis sur la commune de Tannay ont augmenté en 2023 par rapport à 2022.

On compte 141 événements en 2023 comparé aux 126 comptabilisés en 2022.

Il est donc nécessaire de maintenir la vigilance tant au niveau de la régularité des services de sécurité conjoints mis en place qu'au niveau de la vigilance individuelle.

Statistiques de criminalité :

Voici le détail des 141 événements qui ont eu lieu sur notre commune en 2023 :

- 1 ALARME
- 7 ANIMAUX
- 4 AUTEURS IDENTIFIES
- 1 AVIATION CIVILE/MILITAIRE
- 3 CAMBRIOLEURS A L'OEUVRE
- 1 CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. / CONSTAT A L'AMIABLE
- 3 CIRC-ACCIDENTS DE CIRCUL. AVEC BLESSES
- 3 CIRC-ACCIDENTS DE CIRCUL. DEGATS MATERIELS
- 1 CIRC-CONDUITE SANS PERMIS
- 1 CIRC-CONDUITE SOUS RETRAIT DE PERMIS
- 4 CIRC-INFRACTIONS LCR
- 4 CIRCULATIONS ROUTIERES
- 1 CONFLIT DE VOISINAGE
- 1 CONTROLE D'IDENTITE
- 5 CYBERCRIMINALITES
- 1 DEMANDE D'AMBULANCE
- 1 DEMANDE D'ASSISTANCE (A REQUALIFIER)
- 1 DIFFAMATION/CALOMNIE
- 1 DISPARITION
- 1 DOCUMENT PERDU - VOLE
- 4 DOMMAGES A LA PROPRIETE
- 2 ESCROQUERIES
- 2 INDESIRABLES
- 5 INDIVIDUS PERTURBES
- 2 INDIVIDUS RECHERCHES
- 12 INDIVIDUS SUSPECTS
- 1 INFRACTION REGLEMENT COMMUNAL
- 1 JOURNAL DE POSTE
- 3 LITIGES
- 1 LOCAL OUVERT
- 1 MIGR - INFRACTION LEI
- 2 MINEURS
- 1 MOEURS
- 1 MORT SUSPECTE
- 1 NAVIGATEUR EN DIFFICULTE

Contrôle des habitants :

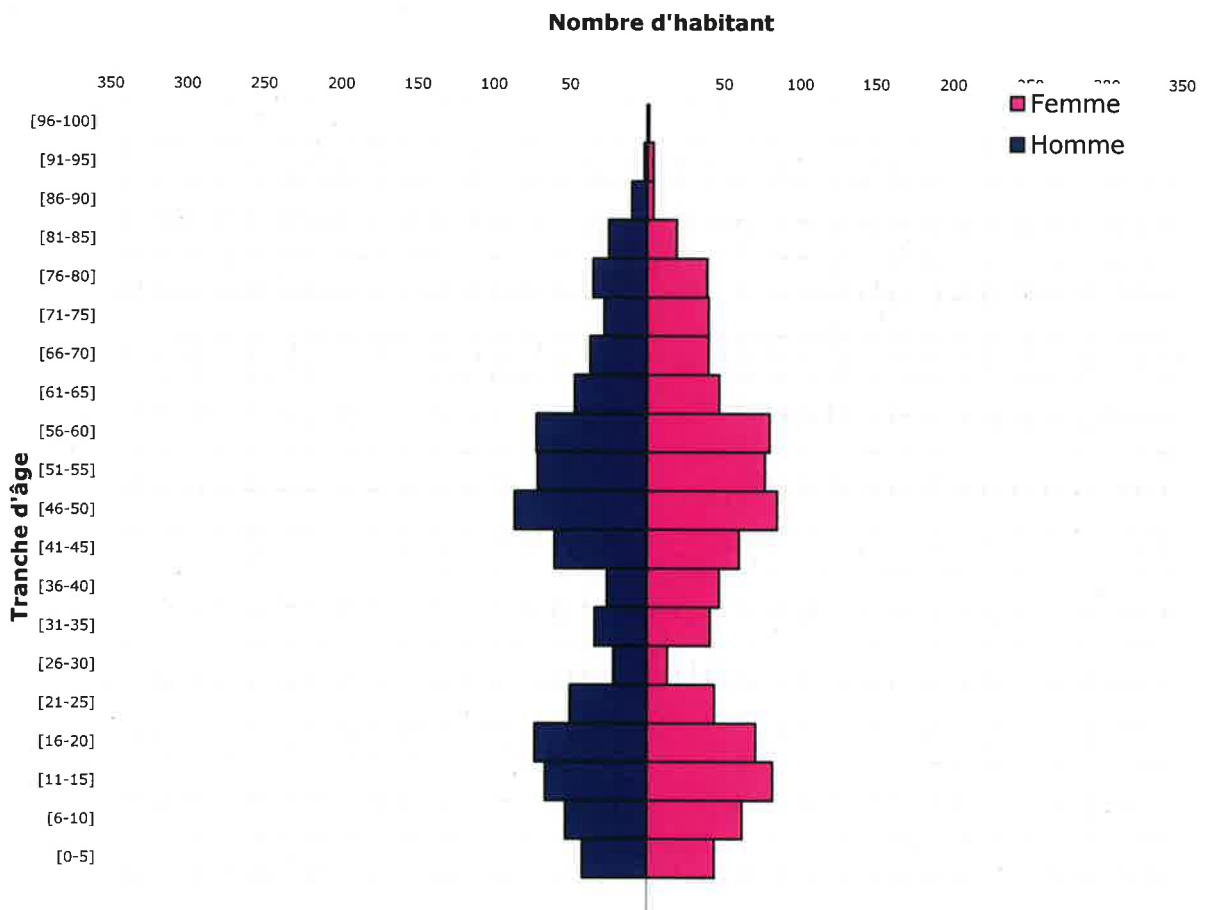
En 2023, notre service du contrôle des habitants a délivré :

- **35** cartes d'identité
- **207** permis de séjour et d'établissement pour les ressortissants étrangers
- **1046** avis de mutation, transmis aux communes et offices concernés.

Quelques statistiques :

	Suisses	Étrangers	Total
Population au 31.12.2022	1039	678	1717
Arrivées 2023	111	41	152
Départs 2023	32	127	159
Naissances 2023	6	2	8
Décès 2023	6	1	7
Population au 31.12.2023	1118	593	1711

Pyramides des âges



3.2.4 Naturalisations

Décider d'une naturalisation est de la compétence de la Municipalité. Une Commission, composée de trois membres du Conseil communal et présidée par Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt, reçoit les candidats et formule ensuite ses conclusions et avis à l'intention de la Municipalité qui statue.

Cette Commission conjointe de Naturalisation s'est réunie à 5 reprises en 2023 pour des entretiens de demandes de naturalisation ordinaire avec 7 candidats.

10 dossiers ont été transmis à la Municipalité qui a donné un préavis favorable puis les a envoyés au canton qui statue et retourne ensuite les dossiers à la commune. Ces dossiers sont finalement soumis à la Municipalité pour octroi de la bourgeoisie.

1 demande de naturalisation dite « facilitée » a été présentée en séance de Municipalité sans que le candidat ait besoin de passer devant la Commission en raison de son jeune âge. La Municipalité a donné un préavis favorable à ce dossier.

Des dossiers acceptés ultérieurement par notre Municipalité ont aussi abouti cette année.

Cela correspond au final pour l'année 2023 à 11 demandes de naturalisation ordinaire.

3.2.5 Cimetière et Columbarium

Le cimetière, lieu de recueillement des familles, apporte quiétude et sérénité. Le travail d'entretien en est effectué par M. Brwa Zrary, notre employé extérieur avec l'aide de M. Yves Deferne. Le soin qui y est apporté en est régulièrement salué par les habitants de Tannay.

3.2.6 Affaires culturelles

Les événements culturels ont repris leur rythme de croisière :

- Fête du 1er août (*en 2023 à Mies*)
- Jazz dans le parc du château
- Festival des Variations Musicales de Tannay.

Par ailleurs, la Commission culturelle de Tannay a démarré un projet socio-culturel de toute beauté par une projection de films présentés au public lors du week end des 13-14-15 octobre 2023.

3.2.7 Commissions et associations intercommunales

Commission culturelle de Terre Sainte

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt siège au sein de la Commission culturelle de Terre Sainte, composée des municipales et municipaux en charge de ce domaine dans huit des communes de notre agglomération. Elle en est la vice-présidente.

La Commission culturelle de Terre Sainte a pour tâche de centraliser les projets de demandes de subsides, dans le domaine culturel, qui sont présentés à nos huit communes, de les étudier et de proposer, dans le cadre du Pot commun et dans les limites de son budget, les montants à allouer.

En 2023, la Commission s'est réunie à trois reprises.

Elle a ainsi accordé son soutien financier notamment aux activités suivantes : l'Harmonie de Terre Sainte, le Théâtre de Terre Sainte, les Variations Musicales de Tannay, l'Ensemble vocal de Terre Sainte, les concerts «Musique à l'Église» à Coppet, le Conservatoire de Musique de Terre Sainte, La Camerata Contrepoint, les Rencontres de Coppet, Les Musicales de Coppet, la Fondation Engelberts, Jazz & Co et le Molière Grimpant.

Déléguée Conseil intercommunal APEJ

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt a participé en 2023, au Conseil intercommunal de l'APEJ qui réunit les représentants des législatifs et exécutifs des neuf communes de Terre Sainte. En 2023 ce Conseil s'est réuni à deux reprises. Il y a été question de l'avancement du projet de la piscine-patinoire dont la construction est en cours actuellement à Coppet, de l'avancement du projet de la nouvelle double salle de gymnastique et de l'intégration de la crèche privée (EasyKids) à l'ensemble des crèches déjà gérées par l'APEJ, le besoin de crèche étant important en Terre Sainte.

Déléguée Régie des églises

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt a participé les 14 mars 2023 et 19 septembre 2023 aux séances consacrées à la validation des comptes 2023 et du budget 2024.

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt est membre de la commission de gestion de la Régie des Églises qui s'est réunie le 6 mars 2023 pour procéder au contrôle de sa comptabilité. Les comptes sont tenus de manière exemplaire par la boursière de Founex.

Les finances de la Régie des Églises sont saines et permettent de faire face en toute sérénité aux dépenses relatives à l'ensemble des paroisses de Terre Sainte.

Membre de la Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte

Les séances de la Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte se sont tenues les 1^{er} février, 16 juin et 13 septembre 2023, réunissant des représentants de la Gendarmerie cantonale (poste de Coppet), de la société de sécurité privée (SDS), ainsi que les municipaux en charge de la sécurité des communes de Terre Sainte.

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt a pu participer à deux d'entre elles.

La Commission fait un suivi régulier des événements relatifs à la sécurité, au bien-être des citoyens et à la sécurité routière. Elle concentre ses efforts à la diminution des risques en apportant une vigilance accrue et une présence plurielle, en bonne intelligence, dans toute la région de Terre Sainte, de l'ensemble des acteurs de la sécurité (SDS, ASP, Police cantonale, Police de proximité, Garde-frontières).

3.3 Dicastère de M. Michaël Schlegel

3.3.1 Ecoles

Responsabilités et tâches des communes

La tâche des communes relative aux écoles consiste à :

- Planifier et mettre à disposition des établissements scolaires primaires et secondaires, les locaux et l'équipement nécessaire selon la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) et son Règlement d'application (RLEO).
- Organiser un accueil préscolaire et parascolaire de qualité et en nombre suffisant selon la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).
- Gérer des structures d'intérêt public dans d'autres domaines, notamment les loisirs, les sports ou la culture.

Les 8 communes de Terre Sainte et la commune de Crans se sont constituées en réseau sous la dénomination « APEJ » (Accueil Pour Enfance et Jeunesse).

Le Municipal en charge des écoles de chacune de ces communes est membre de droit du Comité de direction de l'APEJ.

M. Michaël Schlegel, en tant que membre du Codir, participe également à la Commission sur l'accueil vacances.

L'APEJ

L'année 2023 est la deuxième année de l'APEJ et pourtant cela semble déjà faire plus longtemps (l'APEJ est issue de la fusion des 2 anciennes associations AJET et ASCOT). L'Association a trouvé ses marques et profite d'une vision globale sur les services offerts aux enfants et aux familles de Terre Sainte.

L'APEJ gère le réseau d'accueil de jour des enfants des communes de Terre Sainte, soit l'accueil collectif parascolaire (UAPE) ainsi que l'accueil collectif préscolaire (crèches + AMF). Elle s'occupe et finance les activités périscolaires, entre autres, le restaurant scolaire, les transports scolaires, ainsi que les devoirs surveillés et met à disposition les locaux et installations nécessaires à l'enseignement obligatoire primaire et secondaire. A cela s'ajoute la gestion de la bibliothèque scolaire ainsi que la ludothèque.

En quelques chiffres :

- 211 collaborateurs
- 4 crèches pour 188 places
- 7 UAPE pour 597 places

- 13 AMF pour 67 places
- 1400 élèves de primaire
- 593 élèves de secondaire
- 1 centre de jeunes pour 142 inscrits
- 1 ludothèque
- 1 bibliothèque

L'année 2023 a été marquée notamment par :

- la prise en charge des frais liés à la transformation du rez-de-Chaussée du Collège des Rojalets
- la reprise du personnel et des activités de la crèche privée EasyKids
- l'approbation de la prise en charge des frais liés à l'extension de l'école et de l'UAPE de Mies

Le montant budgété pour Tannay en 2023 était de 1'314'551.88 CHF, avec un prix par habitant de 764.27 CHF pour l'ensemble des activités et structures de l'APEJ.

Les comptes en fin d'année se sont bouclés avec un coût inférieur à 1'270'075.90 CHF, soit un prix par habitant de 738.41 CHF. Ces économies s'expliquent par une bonne gestion.

CESCOT

Le Conseil d'Etablissement Scolaire de Terre Sainte, composé de 36 membres (représentants des parents, enseignants, autorités et société civile) est un lieu d'échange permettant l'insertion et l'ancrage des établissements scolaires dans la vie locale.

Les 9 municipalités sont représentées, par un de leurs municipaux.

Le CESCOT est administrativement géré par l'APEJ.

Le CESCOT s'est réuni à trois reprises en 2023. Des discussions autour des thèmes suivants ont eu lieu :

1. L'intimité, le genre et l'identité
2. Les réseaux sociaux, l'utilisation des écrans et le cyber-harcèlement
3. Le règlement interne des écoles (l'habillement et l'usage du téléphone portable)
4. La nouvelle page du site internet du Cescot

3.3.2 Sports

Commission intercommunale des sports de Terre Sainte

M. Michaël Schlegel est membre de cette Commission, composée des 8 communes de Terre Sainte. Elle a notamment pour mission de définir la politique sportive ainsi que de développer et promouvoir le sport en Terre Sainte.

La Commission soutient, notamment, l'USTS (Union Sportive de Terre Sainte) de manière très importante et d'autres divers clubs locaux (école de voile, club d'escrime de Founex, etc.).

3.3.3 Développement durable

Dans le cadre des préavis présentés par la Municipalité, la Commission de développement durable a pour objectif de faire des recommandations de vote sur les préavis présentés au Conseil communal sous le spectre du réchauffement climatique.

La Municipalité salue la création de l'association TannEco à la fin 2023, qui a pour but notamment de sensibiliser la population aux enjeux énergétiques et climatiques. La Municipalité soutiendra financièrement l'association dans ses différentes activités et dans son développement.

En juin 2023, un préavis relatif à la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du centre du village pour un montant de 99'000 CHF/TTC est accepté par le Conseil communal.

3.3.4 Transports

Ce dicastère est essentiellement actif au niveau intercommunal dans le cadre du district de Nyon.

Les communes participent au financement des différentes lignes TPN desservant la région (Loi sur la mobilité et les transports publics LMTP) et, notamment le noctambus au départ de Genève et de Coppet pour permettre aux habitants d'avoir un moyen de regagner leur commune respective plus tardivement.

En décembre 2023, un préavis relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de 154'800 CHF, soit 15'480 CHF par année pendant 10 ans est accepté au Conseil communal.

3.3.5 Autres associations intercommunales

ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon)

L'ARAS est une association de communes (47 communes du district) dont le but est d'appliquer la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) et le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Les communes prennent en charge le financement de l'administration de l'ARAS alors que le Centre social régional est financé par le canton.

La charge par habitant est de 2.10 CHF pour le financement de l'administration de l'ARAS.

Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon

M. Michaël Schlegel est délégué de la Clinique dentaire scolaire dont le but est la prévention et le dépistage.

Cette caravane itinérante qui circule dans chaque commune exerce également un important rôle prophylactique auprès des élèves, en leur prodiguant des conseils adaptés à chaque âge.

La participation des communes est passé de 4.20 CHF/ habitant à 4.00 CHF/ habitant.

3.4 *Dicastère de M. Fabrice Beaux*

3.4.1 Agriculture / Environnement

Rien à signaler.

3.4.2 Port actuel et EIPT

Après de longues années de planification et 16 mois de chantier, les premiers bateaux ont finalement jeté l'ancre dans le nouveau port du Torry. Inauguré le 1er juin 2023, ce projet d'envergure est le fruit d'une collaboration étroite entre les communes de Tannay et de Mies.

Le port peut désormais accueillir 136 embarcations de toutes dimensions, protégées par des digues qui offrent une promenade avec des vues magnifiques sur le lac et ses environs.

Le début des travaux en janvier 2022 a marqué le commencement d'une période intense, durant laquelle les équipes ont surmonté divers défis, notamment les pénuries de matériaux dues à la pandémie et aux tensions internationales. La réussite de ce projet témoigne de l'efficacité de la collaboration entre les municipalités, les architectes, les entrepreneurs et les ouvriers.

En parallèle, le développement des zones avoisinantes a également été entrepris, avec la construction d'un pavillon et d'une pêcherie qui enrichiront l'offre locale dès cet été. Comme prévu, la renaturation du Torry a commencé en septembre 2023 et va se poursuivre en 2024 afin d'enrichir encore le site sur le plan de la biodiversité entre autres.

3.4.3 Informatique

Au cours de l'année écoulée, la commune a consacré des efforts considérables à l'élaboration et à la finalisation de son Plan de Reprise d'Activité (PRA). Ce document crucial détaille les stratégies et les procédures à suivre en cas de sinistre informatique majeur, assurant ainsi la continuité des services municipaux essentiels.

Parallèlement à l'achèvement du PRA, la commune a investi dans la mise en place d'un serveur de réplication. Cette infrastructure clé permet de dupliquer les données critiques et les systèmes d'information en temps réel ou à intervalles réguliers vers un site secondaire. En cas de défaillance majeure ou de sinistre affectant le système informatique principal, ce serveur de réplication assure la reprise rapide des activités sans perte significative de données ou de fonctionnalités.

Cette double démarche marque une avancée significative dans la stratégie de gestion des risques informatiques de la commune. Le Plan de Reprise d'Activité offre un cadre structuré pour la réaction en cas d'incidents, tandis que le serveur de réplication fournit une solution technique robuste pour la sauvegarde et la restauration des données essentielles. Ensemble, ces initiatives renforcent la résilience des services municipaux face aux défis informatiques et garantissent la sécurité des informations critiques de la commune.

3.4.4 Police des constructions

- 94 dossiers de construction ont été traités :
 - a) 38 permis de construire délivrés (enquêtes publiques et dispensés d'enquête)
 - b) 29 demandes pour des installations de panneaux solaires
 - c) 17 autorisations municipales
 - d) 10 dossiers en cours de traitement
- 24 permis d'habiter ont été délivrés
- À la suite des enquêtes publiques, 5 dossiers avec 5 oppositions et 0 recours ont été déposés.

3.4.5 Gestion des eaux météorologiques et usées

Rien à signaler.

3.4.6 Commissions et associations intercommunales

Membre du Comité de direction (CODIR) des Sociétés Industrielles de Terre Sainte et environs (SITSE).

Les Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE) ont connu une année chargée avec des projets d'envergure visant à améliorer et à étendre leurs services dans les domaines de l'épuration, de l'eau potable et des collecteurs EC et EU pour les communes affiliées.

Recirculation biologie à la STEP de Commugny: Un projet de remplacement des pompes a été entrepris suite à l'usure causée par la cavitation, en choisissant des pompes Egger pour leur avantage technique et financier. Ce projet, crucial pour le fonctionnement optimal de la station, a été planifié avec minutie pour minimiser l'impact sur les services.

Panneaux solaires STEP : Les SITSE vont installer des panneaux solaires sur deux toits à la STEP, avec un budget de 335'000 CHF/TTC.

Chemin de la Fin et chemin des Grand-Prés à Tannay : Deux projets concernant le remplacement des conduites d'eau potable à Commugny et Tannay furent présentés et acceptés. Le premier prévoyait le remplacement de la conduite principale sur le Chemin de la Fin et le Chemin de la Fin-Dessus par une nouvelle en acier, avec des travaux débutant en mai 2023 et une seconde phase envisagée pour 2024, pour un coût estimé à 820'000 CHF. Le second projet visait à remplacer la conduite en fonte DN 125 mm sur le Chemin des Grand-Prés et la Route des Pralets, avec une intervention spéciale pour éviter les dégâts sur une maison traversée par la conduite actuelle, en réutilisant une conduite désaffectée pour minimiser les fouilles sur cette propriété. Les travaux se sont déroulés comme prévu.

Délégué à la Commission intercommunale du Service Défense Incendie et Secours-Terre Sainte (SDIS-TS)

L'année a été marquée par une activité soutenue pour le Service de Défense Incendie et de Secours, avec une augmentation de 22% des interventions par rapport à l'année précédente, reflétant un total d'environ 6000 heures de travail cumulées. Cette hausse est due, entre autres, à une tempête en février, des orages intenses en juin, et un renfort pour un feu de hangar agricole sur le territoire genevois. Le dévouement des sapeurs-pompiers a été mis en lumière lors du concours cantonal à la Vallée-de-Joux, et une initiative de récolte de fonds pour le Téléthon a été organisée en décembre après plusieurs années.

Membre du Conseil d'administration d'ARSCO SA

ARSCO a entamé la construction du complexe piscine-patinoire en janvier 2023, un projet destiné à enrichir les infrastructures scolaires et culturelles de la région. Ce projet innovant propose des piscines à fond modulable et une patinoire saisonnière, adaptable pour les sports d'été. Une attention particulière a été portée à l'efficacité énergétique, notamment via la gestion durable de l'eau et des systèmes de récupération de chaleur, soulignant l'engagement d'ARSCO envers le développement durable et les infrastructures multifonctionnelles. L'ouverture du futur complexe est prévue pour l'été 2025.

Monsieur Joel Michelot a été élu Directeur Général d'ARSCO SA le 29 juin 2023. Il supervisera la gestion des bâtiments et les 20 employés. Ses responsabilités englobent la gestion opérationnelle, l'organisation des projets et l'entretien des locaux, en collaboration avec les responsables. De plus, il assurera la liaison entre le Conseil d'administration et l'entreprise, jouant un rôle clé dans la communication et la stratégie.

3.5 Dicastère de M. Claus Hässig

3.5.1 Finances

Après trois années d'incertitudes pour les finances publiques dans le contexte du COVID et d'un renchérissement général, l'année 2023 a apporté un retour à plus de sérénité et de stabilité pour les finances communales. Ce calme est arrivé à point nommé, car la commune vient de réaliser ses plus importants projets d'investissement depuis de nombreuses années, à savoir la construction du nouveau port et de ses bâtiments connexes (pavillon technique, nouvelle pêcherie) ainsi que l'acquisition de la parcelle 139 voisine du domaine du château (immeuble Floréal).

Ces investissements ont dépassé un montant de 11 millions de francs, soit les trois quarts du budget communal de l'année. La dette communale est toutefois restée stable à 15,75 millions de francs. Ces derniers grands projets réalisés augmentent considérablement le patrimoine immobilier de la commune. Ils représentent des investissements productifs qui génèrent des revenus de location.

La Municipalité a aussi géré sa trésorerie au plus près en plaçant ses disponibilités de mois en mois. Les revenus des placements ont ainsi augmenté de 147% pour s'établir à 71'141.74 CHF, ceci permettant de compenser le trois quarts de la charge financière des emprunts, qui est de 104'677.77 CHF pour 2023.

Des investissements aussi importants ne sont concevables que dans le cadre d'un budget de fonctionnement sain et solide. Cette condition a été remplie en 2023.

Le résultat des comptes 2023 s'annonce positif à 104'340.22 CHF. Ce solde tient compte des amortissements et de la constitution de réserves. Ainsi, un amortissement extraordinaire de 300'000 CHF a été décidé pour le bâtiment du centre du village. Ce dernier est toujours grevé d'un montant non-amorti de 2'900'000 CHF, alors que sa construction remonte à 1992. Le fonds de réserve de rénovation de l'immeuble Floréal bénéficiera également d'une attribution de 500'000 CHF, ce qui permettra de disposer des fonds nécessaires pour les différentes rénovations.

Le résultat positif des comptes 2023 est d'autant plus appréciable que le budget communal s'est légèrement rétréci par rapport à 2022. Les comptes 2023 affichent un total de 15'767'310.69 CHF contre 16'358'585.02 CHF en 2022, soit une diminution de 3,7 %. Or, il ne faut pas oublier que les comptes 2022 avaient enregistré une augmentation de 19,2 % par rapport à 2021, ce qui a constitué un saut exceptionnel. La diminution intervenue en 2023 doit être interprétée comme un retour à la normalité.

Cette légère diminution des comptes 2023 est surtout due à la baisse des recettes fiscales. Elles sont cette année de 13'427'683.64 CHF, une contraction de 1,81% par rapport à 2022. En allant dans les détails, on découvre toutefois une réalité contrastée. Ainsi, les impôts sur le revenu, qui font 66% du total des recettes

fiscales, ont augmenté de 5,39%. La diminution générale des recettes fiscales vient en effet d'une baisse significative de l'impôt sur les droits de mutation (moins 50,5%), sur les gains immobilier (moins 21%) et sur les successions et donations qui tombent à zéro. En 2022, ce dernier impôt avait contribué aux recettes avec un montant de 463'555.20 CHF. Les recettes provenant des opérations immobilières et successions sont ainsi très volatiles d'une année à l'autre. L'impôt sur le revenu est plus prévisible et stable pour la conduite des finances. Les recettes fiscales restent le pilier central des finances communales qu'elles alimentent à 85,2% du total.

Quant aux péréquations, elles sont restées relativement stables comparées aux exercices précédents. Elles augmentent de 1.8%, ce qui représente un net ralentissement par rapport aux années précédentes : la péréquation directe (population) a augmenté de 6,73%, alors que la facture sociale, la plus importante des trois péréquations, a même diminué de 1,47%.

3.5.2 Comptabilité générale

Facteurs significatifs relevés en 2023

- Total des excédents aux comptes 2023 : 104'340.22 CHF, contre 183'626.97 CHF en 2022.
- Total des charges 2023 : 15'662'970.47 CHF, contre 16'174'958.05 CHF en 2022, soit une diminution de 3,26%.
- Total des revenus 2023: 15'767'310.59 CHF contre 16'358'585.02 CHF en 2022, soit une diminution de 3,61%.
- Recettes d'impôts : 13'427'683.64 CHF contre 13'675'727.64 CHF en 2022, soit une diminution de 1,81%. Ces recettes font 85,2% du total des revenus, contre 83,6% en 2022.
- Liquidités : 5'853'086.88 CHF au 31.12.2023, contre 5'219'272.14 CHF en début d'année.
- Emprunts à moyen et à long terme : 15'750'000 CHF, y compris l'emprunt pour la construction du nouveau port de 3'250'000 CHF et celui de la parcelle 139 de 7'000'000 CHF. Ces deux emprunts seront remboursés grâce aux revenus générés par ces deux objets. Le montant des emprunts est resté inchangé depuis le 01.01.2023.
- Total des péréquations 2023 payées au canton : 9'625'682.40 CHF, contre 9'455'817.00 CHF en 2022. L'augmentation est de 1,8%.
- Péréquation directe : 3'876'365.00 CHF, contre 3'631'803.00 CHF en 2022.
- Cohésion sociale : 5'366'668.40 CHF, contre 5'446'972.00 CHF en 2022.
- Réforme policière : 382'631.00 CHF, contre 377'042.00 CHF en 2022.

3.5.3 Urbanisme – Révision du Plan d'affectation communal

En 2023, la révision du Plan d'affectation communal (PACom) s'est encore une fois trouvée au centre des activités dans le domaine de l'urbanisme.

En avril 2023 a été publiée une enquête complémentaire à celle de 2021. Elle portait sur des modifications apportées au PACom par la Municipalité pour tenir compte des résultats des consultations menées auprès des opposants et des habitants du centre du village. Cette enquête complémentaire a suscité de nouvelles oppositions. Celles-ci ont été traitées avec diligence au cours de séances de conciliation pour aboutir à de nouvelles modifications qui ont été remises à l'enquête publique tout au début de l'année 2024.

Rappelons que le PACom régit l'utilisation du sol et les normes des constructions dans la commune. L'ancien plan date de 2010. Sa mise à jour est obligatoire pour se conformer à l'évolution du droit fédéral et cantonal en matière d'aménagement du territoire. Cette révision a été entreprise par la Municipalité dès 2017, en collaboration avec les offices cantonaux compétents, un bureau d'urbanisme et de géomètre. Le nouveau PACom a été accepté le Conseil communal le 6 mai 2024. Il restera en vigueur pour les quinze prochaines années.

Il est utile aussi de rappeler les principales étapes de la révision du PACom qui est un travail de longue haleine commencé le 29 septembre 2017 pour se terminer en mai 2024 :

- 29 septembre 2017 : la Municipalité a fait publier un avis aux propriétaires fonciers pour les informer de la prochaine révision du PACom. Le travail de révision est entamé.

- 1er février 2019 : 2^{ème} information à la population (avis publié dans la FAO et affiché au pilier public) de la révision du PACom.
- 13 février 2020 : le dossier complet est déposé auprès de l'administration cantonale pour examen préalable (art. 37 LATC).
- 30 octobre 2020 : l'administration cantonale rend son rapport d'examen préalable contenant plusieurs demandes de modifications et de compléments.
- 30 mars au 3 mai 2021 : enquête publique du PACom (art. 38 LATC). Les 19 et 21 avril 2021, 2 séances d'information à la population ont eu lieu durant l'enquête publique. 12 oppositions individuelles et 2 oppositions collectives ont été formulées durant l'enquête.
- Été et automne 2021 : séances de conciliation avec les opposants (art. 40 LATC).
- 30 mars 2022 : Nouvel envoi d'un dossier modifié en vue d'une enquête publique complémentaire (art. 41 LATC). Après analyse des oppositions et suite aux séances de conciliation, la Municipalité a décidé d'apporter des modifications au PACom.
- 11 octobre 2022 : retour de l'examen préalable complémentaire du canton ; deux déterminations du canton ont été reçues, datées respectivement du 11.10.2022 avec un complément reçu le 14.11.2022.
- 29 avril au 28 mai 2023 : Enquête publique complémentaire I du PACom, portant sur les modifications apportées aux plans et règlement. Trois oppositions ont été soulevées dans le cadre de cette enquête complémentaire, ainsi qu'une observation.
- Juin 2023 : Séances de conciliation avec les opposants (art. 40 LATC) : tous les opposants ont été entendus dans le cadre de ces séances. Elles ont fait l'objet de procès-verbaux envoyés pour détermination à chaque participant.
- A la suite d'une pesée des intérêts et des questions soulevées par les opposants, la Municipalité a décidé de modifier le projet de PACom, notamment en mandatant un bureau spécialiste en architecture et en patrimoine pour procéder à un relevé des murs anciens du territoire communal.
- 14 novembre 2023 : la DGTL préavise favorablement lors de l'ultime contrôle valant examen préalable les modifications du dossier. Le PACom peut donc être soumis à enquête publique. Cela a été fait le 10 janvier 2024.

Dès lors, la révision du PACom peut très vraisemblablement être amenée à terme au courant de 2024.

3.5.4 EIPT – Construction du nouveau port

2023 a vu la fin des travaux de la construction du nouveau port du Torry. Il a été inauguré le 1^{er} juin. La deuxième grande étape de l'aménagement des rives du lac de Tannay et Mies, à savoir la renaturation du Torry, a suivi immédiatement.

La construction du nouveau port et la renaturation du Torry sont gérées par le Comité de l'Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT), composé de quatre municipaux : deux pour chaque commune. MM. Claus Hässig et Fabrice Beaux y représentent la Municipalité de Tannay.

En ce qui concerne la gestion financière et organisationnelle : L'EIPT est entrée en 2023 dans une nouvelle activité : à la préparation et au pilotage des travaux de construction se sont ajoutés la gestion financière et fonctionnelle du port. Au cours du premier semestre, les 136 places d'amarrage disponibles ont été attribuées selon des critères transparents. Un règlement pour les usagers du port a été rédigé et adopté par le Conseil communal le 27 mars, après examen préalable par le canton et le Surveillant des prix de la Confédération.

Avec l'ouverture du nouveau port et la location des places d'amarrage, l'EIPT s'est aussi trouvé en mesure d'honorer ses engagements envers les deux communes de Tannay et de Mies : à savoir le remboursement des intérêts de l'emprunt et l'amortissement des crédits accordés par les communes à l'EIPT. Cette dernière a ainsi versé aux communes les résultats des six premiers mois d'exploitation du port, à savoir 32'500 CHF pour rembourser les intérêts de la dette, et 64'000 CHF pour l'amortissement de l'emprunt, à raison de 50% pour chaque commune. Ces montants vont doubler à partir de l'année 2024.

L'année budgétaire 2023 de l'EIPT a été bouclée avec un résultat de 260.49 CHF de déficit pour 134'634.03 CHF de charges et 134'373.54 CHF de recettes.

3.5.5 Commissions et associations intercommunales

Délégué au Conseil intercommunal SITSE (Services Industriels de Terre Sainte) et membre de la Commission des Finances

La Commission des finances des SITSE, dont M. Claus Hässig est membre, a été fortement sollicitée au cours de l'année pour l'examen de plusieurs préavis de financement de travaux urgents sur les réseaux d'eau potable, les collecteurs d'eau usée et l'épuration. Les habitants de Tannay ont pu se rendre directement compte d'une partie des décisions prises en constatant les travaux menés au chemin de la Fin et de celui de la Fin-Dessous, où une ancienne conduite en fonte a été remplacée au profit d'une nouvelle conduite en acier d'un diamètre supérieur. Voir aussi ci-dessous, sous point 3.5.6

Délégué à l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

M. Claus Hässig est délégué de la Municipalité auprès de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon (ORPC). Cette organisation avait été fortement sollicitée dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19 et l'accueil des réfugiés ukrainiens. Une légère augmentation des budgets s'en est suivie. La contribution de Tannay pour 2023 a ainsi augmenté pour passer de 31'774 CHF en 2022 à 35'547 CHF en 2023. Après plusieurs années marquées par des intérimis au niveau de la direction et d'audits critiques de fonctionnement, la situation s'est désormais stabilisée avec la nomination en 2023 d'un nouveau commandant.

4. DECISION

En conséquence,

- vu : le préavis n° 37
- vu : le rapport de la Commission de gestion
- attendu : que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- **d'approuver le rapport de gestion 2023 tel que présenté,**
- **de donner décharge à la Municipalité.**

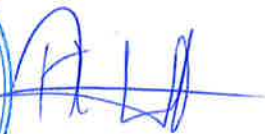
Approuvé par la Municipalité le 14 mai 2024.

Pour la Municipalité :

La Syndique :
Denise Rudaz



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff





Présidé par M. Guillaume Bénard, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

Où l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ / REFUSE

A l'unanimité A la majorité

OUI

NON

BLANC

NUL

ABSTENTION

**Préavis N° 37
relatif au rapport de gestion**

Conformément aux articles 160 et ss. LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 17.06.2024

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer